

Particulier, puis je vendre mon bois de chauffage

Par jasko24, le 14/03/2015 à 09:50

bonjour,

Je suis propriétaire d'une forêt et je voudrais vendre environ 50 stères de bois de chauffage dans l'année. J'aimerai être dans la légalité et, pour créer une auto entreprise, cela n'en vaut pas la peine. Que me conseillez-vous ?

Merci.